

## Nouvelles du Comité central

## Séance du 27 janvier 2011

**Monitoring de la qualité en médecine ambulatoire dans l'ensemble de la Suisse** – Le Comité central (CC) de la FMH approuve la poursuite du projet pilote «Monitoring de la qualité en médecine ambulatoire» dans l'ensemble de la Suisse en 2011 et 2012. Ce projet a pour objectif principal de rendre visibles l'ampleur et la fréquence des activités qualité déjà réalisées aujourd'hui dans le secteur des soins ambulatoires.

**Attestation de formation complémentaire Pratique du laboratoire au cabinet médical** – Le CC soutient l'obligation de posséder l'attestation de formation complémentaire «Pratique du laboratoire au cabinet médical». L'Assemblée des délégués de la FMH devra également se prononcer à ce sujet. Le programme nouvellement révisé pour cette attestation se compose désormais d'une partie pratique et d'une partie d'enseignement à distance (e-learning). La recertification se fera dans le cadre des «Contrôles qualité externes».

**Medical Board** – Depuis le début de l'année, les organisations en charge du Medical Board sont la Conférence des Directeurs cantonaux de la santé, l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) et la FMH.

**Directives anticipées FMH/ASSM** – La FMH est d'accord avec la refonte des directives anticipées qui lui est présentée et va publier ce texte dans les trois langues nationales, en collaboration avec l'ASSM.

**Questionnaire sur le traumatisme de la colonne cervicale** – Contrairement à l'Association Suisse d'Assurances et à la Suva, le Comité central est d'avis que la partie assurécologique du questionnaire sur le traumatisme de la colonne cervicale doit être remplie et signée exclusivement par le patient.



**Et soudain, vous aussi!  
Les crises touchent aussi  
les médecins.**

Acceptez de l'aide. Contactez ReMed.

Assistance téléphonique 24 h sur 24  
0800 0 73633      help@swiss-remed.ch  
0800 0 ReMed      www.swiss-remed.ch

**ReMed** Réseau de soutien  
pour les médecins